



## Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

**Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°04/25 du  
15 septembre 2025 relatif à**  
une demande de crédit de CHF 105'000.- pour le renouvellement d'une partie des réseaux  
souterrains pour la station d'épuration (STEP) d'Yverdon-les-Bains

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM, Damien Degrange, Simon Pilloud, Bruno Karlen et Antoine Rouiller a pris connaissance dudit préavis. Elle a obtenu de la Municipalité des réponses précises à ses questions et l'en remercie.

Le projet d'agglomération yverdonnoise contient plusieurs mesures visant le développement de la mobilité douce et l'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes le long des axes secondaires. Le tronçon qui se situe entre la sortie de la ville d'Yverdon-les-Bains et l'entrée du village de Treykovagnes (RC276) est concerné.

Les aménagements projetés sont mentionnés de manière claire et transparente dans le préavis, toutefois s'agissant d'un projet sur les communes de Treykovagnes et Yverdon-les-Bains, il est à noter que la demande de crédit concerne spécifiquement le renouvellement d'une partie des réseaux souterrains.

Il est prévu l'adaptation et le renouvellement des collecteurs d'eaux claires et usées ainsi que les conduites de gaz, d'électricité et celles destinées la communication. La commune de Chamblon est uniquement concernée par le remplacement des collecteurs d'eaux claires et usées situés sous le carrefour du Châtelard (détails dans le préavis municipal 04/25).

Le coût total des travaux s'élève à CHF 15'900'000, réparti entre les communes d'Yverdon-les-Bains, Treykovagnes et Chamblon, ainsi que l'Etat de Vaud, la Romande Energie et Swisscom. Pour la commune de Chamblon, cela représente **une participation aux coûts à raison de 0.66%, soit CHF 105'000**. Il est prévu d'amortir cette somme sur une durée de 60 ans, conformément à MCH2.

Le remplacement de collecteurs vétustes par des nouveaux d'un diamètre plus important dans le cadre de ce projet représente une opportunité pour la commune de Chamblon, malgré l'absence d'éligibilité à une subvention fédérale ou cantonale. Une réalisation ultérieure des travaux entraînerait vraisemblablement des coûts plus élevés pour la commune de Chamblon.

### Recommandation

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

**Article 1** : d'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au renouvellement d'une partie des réseaux souterrains pour la station d'épuration (STEP) pour un montant de CHF 105'000.- ;

**Article 2** : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Chamblon, le 15 septembre 2025

Damien  
Degrange

Bruno  
Karlen

Simon  
Pilloud

Antoine  
Rouiller

Françoise  
Schenk

Degrange Karlen Pilloud Rouiller Schenk